



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 juin 2023

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à VINGT HEURE,
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT LUMINE DE COUTAIS,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes,
Sous la présidence de Monsieur COUDRIAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2023

PRESENTS (14) : Bernard COUDRIAU - Yves MUSSET – Michelle PERROCHAUD – Bernard GUILLET – Edouard HUCHET – Aurélie DONNARD - Frédérick GUERIN – Didier DIXNEUF - Fabienne CHANSON – Bruno BARREAU – Etienne LEFORT – Sandrine BRIZARD – Bernadette PAPILLON - Hugues MERIADEC

POUVOIRS (3) : Madame Magalie GUILLET à Madame Michelle PERROCHAUD, Madame Leslie MERCERON à Monsieur Bernard COUDRIAU, Monsieur Philippe DOUAUD à Monsieur Bernard GUILLET

ABSENTS (5) : Madame Nadège AMARTIN, Madame Magalie GUILLET, Madame Leslie MERCERON, Monsieur Philippe DOUAUD, Frédéric COLLINET

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Yves MUSSET est désigné secrétaire de séance.

DCM 2023-06-09 AVIS SUR LE METHANISEUR

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de méthaniseur sur la commune de Corcoué-sur-Logne se termine le vendredi 16 juin à 12h00.

Comme indiqué à l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête :

Les conseils municipaux de Corcoué-sur-Logne, La Marne, La Limouzinière, Touvois, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Lumine-de-Coutais, Machecoul-Saint-Même, Saint Philbert de Grand-Lieu, Saint-Colomban, Legé, Froidfond, Falleron, Grand'Landes, Beaufou, Palluau, Saint-Paul-Mont-Penit, La Garnache, Saint-Etienne-du-Bois seront appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Société SAS METHA-HERBAUGES dès l'ouverture de l'enquête, communes concernées par le pan d'épandage.

Ces avis ne seront pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet, le vote s'effectuera à bulletin secret.

Monsieur le Maire indique que par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte à la mairie de Corcoué sur Logne du lundi 15 mai 2023 au vendredi 16 juin 2023

La population est donc invitée à s'exprimer au sujet du projet de méthanisation porté par la coopérative d'Herbauges, située à Corcoué sur Logne et ses 200 exploitations agricoles de Loire Atlantique (dont plusieurs de St Lumine de Coutais), de Vendée et par Nature Energy, société danoise, considérée comme le leader mondial en méthanisation.

Plusieurs communes doivent donner leur avis dont les communes intéressées par le plan d'épandage du digestat.

La coopérative agricole d'Herbauges a été créée dans les années 1960 par un groupe de producteurs laitiers pour organiser la collecte du lait dans les fermes et la gestion du froid avec l'arrivée des tanks à lait (refroidisseurs à lait).

Actuellement, la coopérative fournit de nombreux services pour chacun des adhérents : collecte de lait, production d'aliments pour le bétail, collecte de céréales (blé, ...etc) vente de semences.

C'est quoi la méthanisation ?

La méthanisation est une réaction naturelle qui se produit notamment dans la panse des vaches. C'est aussi un processus biologique de dégradation des matières organiques (fumiers, lisiers, déchets de l'industrie agro-alimentaire) par des bactéries qui agissent en l'absence d'air. Il permet de produire du biogaz et du digestat.

Le site d'implantation envisagé pour cette unité de méthanisation se situe sur une parcelle de 10 ha appartenant à la coop d'Herbauges ; 7 ha sont nécessaires pour l'unité de méthanisation.

Une fois produit, le biogaz issu de la méthanisation sera injecté dans le réseau gazier de Machecoul- St Même via la création d'une canalisation dédiée.

Qu'est-ce que le digestat ?

Le digestat est l'un des deux produits issus de la méthanisation, avec le biogaz. Il contient tout ce qui n'a pas été transformé en biogaz lors du processus.

De fait, il se compose de matières non seulement organiques, mais aussi minérales. On y retrouve de l'eau et de nombreux nutriments.

Le digestat est un fertilisant, un engrais vert épandu sur les terres agricoles ; ce qui permet de réduire, voire de remplacer les engrais chimiques.

Les digestats seront utilisés selon le plan de fumure de chaque exploitation agricole dans le cadre d'un contrat collectif signé entre Métha herbauges et la chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- *Transformer les effluents d'élevage en engrais naturels (le digestat) permettant à la fois aux agriculteurs d'effectuer des économies et de limiter le recours aux engrais chimiques.*
- *Produire du biogaz et participer au bouquet énergétique français pour la propre consommation du territoire.*
- *Favorise le maintien de l'élevage : qui dit élevage, dit biodiversité avec la conservation des prairies qui sont des puits à carbone. Ce projet participe à l'objectif national de décarbonation à l'horizon 2050.*
- *Créer des emplois, locaux : 21*
- *Réduire les émissions à effet de serre : par substitution de l'utilisation des énergies fossiles*
- *Le biogaz permettrait de chauffer 23 000 foyers grâce à la production annuelle de biométhane (estimée à 23,8 millions de m³).*

Inconvénients du projet :

- *Trafic routier : la rotation des camions*
- *Plus gros méthaniseur de France : pour les opposants, ce n'est pas un projet agricole, mais un projet industriel*
- *Si les déjections animales ne sont pas suffisantes pour garantir la production de biogaz, les cultures y seraient dédiées aux dépens de la production alimentaire.*

Madame PAPILLON demande à Monsieur le Maire si on sait les terres impactées par l'épandage. Monsieur le Maire indique que non, il faudrait interroger l'association.

Madame Papillon indique que ce qui est dommage c'est qu'il y aura sûrement une surcharge des digestats. Monsieur le Maire indique que le surcharge sera certainement épandu plus tard dans les périodes d'épandages.

La question des débordements de cuves n'est pour elle pas réglée dans les dossiers.

Il y a des communes impactés, dont Courcoué qui s'est prononcée à trois reprises de façons défavorable, comme le Département mais lui par rapport au trafic routier que cela pourra générer.

Le méthaniseur est quelque chose de vertueux, mais c'est une trop grosse échelle, et donc c'est un non-sens d'un point de vue biodiversité, développement durable...

De plus Madame PAPILLON souhaite indiquer que pour alimenter et pour chauffer le méthaniseur il faudra 8 tonnes de bois, cela ne paraît pas cohérent avec cette démarche environnementale.

Madame DONNARD indique que ce qui est gênant c'est la démesure du projet et en termes d'incidents, selon un récent rapport du Sénat il y aurait eu 80 incidents de relevés sur ce type d'installations entre 2015 et 2020.

Monsieur BARREAU indique que l'entreprise danoise base son projet sur le modèle danois, mais qui n'est pas notre modèle agricole.

Au niveau des incidents, Monsieur BARREAU indique qu'il y a eu un Méthaniseur qui a explosé il y a quelques mois aux Etats Unis, bilan 18 000 vaches morts, et les dégâts écologiques que cela a engendré.

Il faut chauffer le méthaniseur avec le bois, qui vu la quantité risque d'être importé d'un autre territoire, donc le trafic routier va être important, et surtout cela pourrait être fait par le gaz et non le bois.

Dans les digestats, les agriculteurs ont indiqué qu'ils allaient remettre le digestat sur leur terre. Mais on ne sait pas les terres concernées. En plus il y aura des digestats non conformes qui vont être répondu sur la commune voisine, mais si c'est non conforme, avec les pluies et le ruissellement, et celui-ci va arriver dans le Lac directement.

Les coopérateurs vont aussi devoir apporter des fibres pour alimenter ce digestat.

Le projet propose de prendre des camions pour emmener des engrais verts pour les mettre à l'usine, acheter des tonnes de bois, et faire de la circulation pour ramener les digestats.

Monsieur BARREAU est pour les méthaniseur pour les petits projets, mais sinon pour lui c'est un non-sens pour l'environnement.

Il y a un certain nombre d'élus qui ont émis des avis défavorables, il y a eu une commission mixte au Sénat.

Il est procédé au vote à bulletin secret concernant le poursuite du projet :

Résultats

Avis favorable : 4

Avis défavorable : 10

Ne se prononce pas : 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DONNE un avis défavorable au projet du méthaniseur.**

Fait à Saint Lumine de Coutais le 9 juin 2023,

Le Maire, Bernard Coudriau,

